

Santé des élevages

Provence-Alpes-Côte d'Azur

GDS 04 | GDS 05 | GDS 06 | GDS 13 | GDS 83 | GDS 84 | FRGDS PACA



Comprendre pour agir!





Sommaire



⊕ Édito d'Alexandre Feraud	p.3
⊕ Les actions du GDS 04 : la boîte à outils	p.4-5
⊕ Collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux	p.6
⊕ Les déclarations de Transhumance des petits ruminants	p.8-10
⊕ Avancées de La Fièvre Porcine Africaine (FPA) vers l'ouest de Europe	p.11
⊕ Les « PASSE » : 11 ans de suivi dans le Région	p.12-13
⊕ Les mycotoxines dans les aliments, quel risque sanitaire ?	p.14-15
⊕ Les tiques en élevage : difficile d'en venir à bout	p.16-17
⊕ La néosporose, une cause d'avortement peu recherchée	p.18-19
⊕ Modifications dans la gestion de l'IBR	p.20-21
⊕ Les boiteries chez les ovins	p.22-24
⊕ Brucellose, restons vigilants	p.25
⊕ Salmonellose Abortive Ovine	p.26-28
⊕ La teigne ovine	p.29
⊕ Les germes pathogènes en production fromagère fermière	p.30-32
⊕ Bien-être animal en élevage de porcs	p.34-35
⊕ 10 bonnes pratiques apicoles	p.36-37
⊕ La trombiculose	p.38
⊕ Alerte Cœnurose !	p.39
⊕ Vergers et intoxication au cuivre : une réalité ?	p.40-41
⊕ Les tarifs de prophylaxie - Campagne 2022/2023	p.42
⊕ Les adresses utiles	p.43

⊕ > ARTICLES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE - 04

⊕ > ARTICLES PACA

Conception : www.studiob-design.fr • Impression : www.france-impression.eu • Photos : É. Belleau
Autres photos : G. Montani / P. Belloin / MRE - FX. Emery / M. Allavena / M. Gourdon / FRGDS PACA



Chers adhérents, je voulais tout d'abord vous souhaiter une belle année 2023. Nous espérons tous qu'elle soit plus généreuse et apaisée que l'année que nous venons de vivre. Cependant, notre GDS continue ses actions et poursuit ses objectifs.

Nous projetons de mieux accompagner les éleveurs d'ovins qui sont engagés dans la lutte contre la gale. Les traitements antiparasitaires montrent parfois leurs limites et des cas de résistance apparaissent laissant les éleveurs dans des situations à la fois insupportables et insurmontables. Après de nombreuses étapes de réflexion et d'échanges, nous avons décidé de nous lancer dans le projet d'acquisition d'une baignoire mobile. Compte tenu du niveau important de l'investissement, nous avons choisi de nous associer avec le GDS des Hautes-Alpes. Nous sommes actuellement dans la phase de recherche de financements et les dossiers avancent plutôt bien.



Autre nouveauté le laboratoire départemental est maintenant en capacité de réaliser les analyses de type «PCR» qui permettent la recherche des causes d'avortements ainsi que les analyses BVD. C'est un atout qui nous permettra un rendu des résultats rapides ce qui est essentiel dans la gestion des problèmes sanitaires. Le bulletin Santé des Elevages est un bon moyen de rester en contact avec notre GDS et de s'informer de l'actualité sanitaire. Vous le savez, notre équipe reste à votre service et n'hésitez pas à contacter Evelyne, Eric, Samuel ou Stéphane. Grâce à nos cotisations, le GDS nous accompagne et conserve ses fondements, l'action collective, le mutualisme, la solidarité et l'indépendance. Je vous souhaite une bonne lecture et vous dit à très bientôt.

Alexandre Feraud

*Éleveur d'ovins
et président du GDS*

LE GDS 04

Président : Alexandre Feraud

Vice-Présidents : Étienne Debayle
Mathieu Solda

Secrétaire : Céline Mathieu

Ses membres :

Quentin Bayle • Cédric Breissand • Benjamin Ferrand
Mickaël Gandon • Chantal Giraud • Jeanne Heurtaux
Séverine Vinatier

Directeur :

Stéphane Dutron

☎ 04 92 52 31 28

✉ stephane.dutron.

gds05@reseaugds.com



Conseiller sanitaire :

Samuel Chalaye

☎ 04 92 36 62 22

☎ 06 14 04 10 97

✉ samuel.chalaye.

gds04@reseaugds.com



Vétérinaire-conseil :

Éric Belleau

☎ 06 25 98 15 52

✉ eric.belleau.gds04@
reseaugds.com



**Assistante
administrative :**

Evelyne Terras

☎ 04 92 36 62 29

✉ gds04@reseaugds.com



Les actions du GDS 04: la boîte à outils



Espèces	Actions	Objectifs	Aides aux adhérents du GDS
Bovine Ovine Caprine	Gestion des prophylaxies	Surveillance des dangers sanitaires des 1 ^{re} et 2 ^e catégorie (<i>Brucellose / Leucose / Tuberculose / IBR / BVD</i>)	↗ Aide financière aux : analyses, prises de sang et visites par le GDS, le Conseil Départemental et l'État ↗ Conseils techniques
	Plans d'Actions et de Suivis Sanitaires en Élevages (PASSE)	↗ Diagnostic avortement ↗ Surveillance parasitaire, ↗ Autres plans : lait, PASSE installation, Paratuberculose	Aide financière aux analyses (<i>prise en charge par la FRGDS et le GDS</i>) et conseils sur la conduite à tenir
	Autocontrôles fromagers	Accompagnement pour la réalisation des autocontrôles des produits laitiers	↗ Tournées de collecte des produits ↗ Tarifs préférentiels sur les analyses, aide technique et financière en cas de problème sanitaire
	Collecte des déchets de soins vétérinaires	Aide à l'élimination des déchets vétérinaires	Organisation de tournées de collecte et mise à disposition de containers spécifiques
	Formations / Informations	Connaître pour mieux prévenir	↗ Diffusion d'actualités sanitaires (<i>mails / SMS / courrier / page Facebook / site internet</i>) ↗ Organisation de formations ↗ Conseils techniques vétérinaires
	Caisse Coups Durs	Indemnisation des élevages confrontés à des problèmes sanitaires majeurs	Aide financière
Bovine	La garantie Paratuberculose	Permettre aux éleveurs bovins volontaires d'acquérir une garantie de leur cheptel, valorisable lors des échanges	Suivi de la garantie, conseils techniques et aide financière
	La garantie Bovin non-IPI	Permettre aux éleveurs bovins de suivre les statuts « non-IPI » de leurs bovins	Mise à disposition gratuite d'un outil informatique, le « Web-GDS »
	Sécuriser ses achats	Sécuriser les échanges d'animaux entre vendeurs et acheteurs (analyses IBR, BVD et Paratuberculose)	Aide financière aux analyses par le GDS et le Conseil Départemental
Ovine	Dépistage <i>Brucella ovis</i>	Lutte contre l'épididymite contagieuse du bélier	↗ Prise en charge des analyses ↗ Conseil sur la gestion des béliers positifs
	Génotypage tremblante	Prévention de la tremblante	↗ Tarifs préférentiels d'analyse ↗ Suivi des résultats
Ovine / Caprine	Sécuriser ses achats	Connaître les maladies qui s'achètent et les gérer pour s'en prémunir	↗ Diffusion d'informations ↗ Accompagnement technique

La Caisse Coup Dur (CCD) du GDS 04



Créée en 1996 avec l'aide du Conseil départemental, elle fonctionne actuellement sur des fonds provenant uniquement des cotisations des éleveurs, le Conseil d'Administration fixant chaque année le pourcentage de cotisation reversé à cette caisse.



+ LES OBJECTIFS DE LA CCD

- + **Apporter un soutien financier et technique aux éleveurs adhérents**, victimes de problèmes pathologiques graves sur leur troupeau, de nature exceptionnelle et aux conséquences économiques très importantes.
- + **Intervenir rapidement** avant que la situation ne mette en péril la pérennité de l'exploitation.

Il ne s'agit pas d'une assurance mais d'une aide ponctuelle plafonnée disponible une seule fois dans la carrière d'un éleveur et destinée à mettre en place au plus vite traitements et prévention et/ou à renouveler le cheptel manquant dans les meilleurs délais.

+ LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- + **Éleveur à jour de ses cotisations** et s'engageant à poursuivre son adhésion annuelle au GDS.
- + Eleveur n'ayant **jamais bénéficié de cette CCD**.
- + **Pathologies non éligibles à des prises en charge** par l'État ou par l'assurance de l'éleveur.

- + **Élevage en règle** vis-à-vis des prophylaxies obligatoires.

Son déploiement fait suite à la **constitution d'un dossier** (visite vétérinaire et estimation des pertes) soumis à l'acceptation du Conseil d'administration du GDS 04.

1 à 2 dossiers sont traités en moyenne chaque année.

Depuis 2018, ces dossiers ont concerné **4 élevages bovins** (épidémie de fièvre Q avec avortements et stérilité, épisode brutal d'entéro-toxémies mortelles sur adultes, forte mortalité de veaux et d'adultes suite BVD, épidémie de pneumonie et diarrhée virale), **2 élevages caprins** (syndrome de dépérissement du troupeau avec lourdes pertes d'adultes) et **1 élevage ovin** (coenurose massive sur agnelles et tardons).





Collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux



Pour permettre à ses adhérents d'être en conformité avec la réglementation et les règles de conditionnalité de la PAC, une collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux est organisée chaque année par le GDS 04.

+ LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI) SONT :

- + Les matériels coupants, tranchants, produits sanguins et matériels à usage unique
- + Les médicaments non utilisés et périmés et emballages de médicaments vides
- + Les seringues jetables et intra mammaires



- + la fourniture du kit de renouvellement au moment du dépôt au camion du fût plein
- + la facturation et de l'encaissement

Une tournée de collecte est programmée chaque année au printemps : les éleveurs sont avisés individuellement des dates par mail et/ou courrier.

La réglementation impose pour les DASRI :

- + un tri spécifique
- + des conditions de stockage : entreposer dans des contenants spécifiques homologués à usage unique
- + une collecte spécifique : prestataires de transports agréés
- + une destruction spécifique : incinération par des entreprises spécialisées

+ LES TARIFS PROPOSÉS, POUR 2023*, COMPRENNENT :

- + la fourniture des contenants
- + leur récupération
- + la traçabilité
- + Le transport et l'élimination (incinération)

Tout producteur de déchet est responsable de son élimination.

Cette collecte est itinérante par déplacement d'un camion, assurée par la société PROSERVE-DASRI (groupe GC).

Le Groupe GC s'occupe en partenariat avec le GDS de :

- + la fourniture des emballages neufs
- + la collecte des déchets stockés dans les fûts avec remise d'un bon de prise en charge

LIBELLÉ	Tarif HT	Tarif TTC
FORFAIT : KIT 1 fût de 50 litres (poids maximum autorisé : 14 kilos) 1 boîte à aiguilles 1,5 litres	27,42 €	32,90 €
FORFAIT : KIT 1 fût de 30 litres (poids maximum autorisé : 7 kilos) 1 boîte à aiguilles 1,5 litres	23,50 €	28,20 €

* Risque d'évolution des tarifs

Nous disposons d'un stock de bacs au GDS en cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter pour en récupérer en cours d'année.

Alerte Coenurose !



Après la recrudescence très médiatisée de cas graves de coenurose dans la région en 2013 et 2014, de nouvelles atteintes massives et aiguës ont malheureusement été détectées ces dernières années en PACA.



Patou mangeant une tête de brebis

Ces situations laissent éleveurs et vétérinaires démunis car la coenurose (occasionnant encéphalites et « calus ») est hélas incurable chez les ovins malades.

Dans ce contexte et pour éviter l'extension du phénomène, il convient de rappeler les éléments suivants :

- + Si le loup ou plus rarement le renard jouent un rôle de réservoir sauvage dans le maintien du parasite dans la nature. Ce sont bien les **CHIENS** au **contact permanent** du **troupeau** qui ont l'occasion de manger des carcasses d'ovins et qui représentent le **risque majeur de contamination** en hébergeant les ténias adultes et en souillant massivement par leurs crottes les pâtures et le foin.
- + **Il est nécessaire de rompre à tout prix le cycle parasitaire par 2 actions :**
 - Tuer les ténias adultes en vermifugeant **TOUS** les chiens de l'exploitation 3 à 4 fois par an (et même plus souvent en

zone atteinte) avec du Praziquantel (5mg/kg) et en détruisant les crottes pendant les 3 jours post-traitement

- Empêcher les chiens d'accéder aux carcasses d'animaux morts

En théorie, ces deux mesures appliquées **rigoureusement** et **régulièrement** doivent stopper le processus mais il est parfois difficile de les mettre en pratique sur le terrain : chiens en liberté, souvent nombreux, de poids difficile à estimer et de comportement méfiant ou parfois agressif..

Il faut donc mettre à profit la période hivernale en bergerie pour vermifuger les chiens (conduite et protection) et éviter ainsi les contaminations printanières lors de la mise à l'herbe.



Kyste au cerveau

Pour les élevages transhumants, un vermifuge des chiens la veille de la descente de montagne est indispensable.

É. BELLEAU
vétérinaire conseil (GDS 04)



Vergers et intoxication au cuivre : une réalité ?



Parmi les pratiques agro-écologiques en vogue, le retour du pâturage ovin sous les vergers soulève des questions, notamment sur la toxicité du cuivre, utilisé comme antifongique, pour les animaux.



Les **ovins**, à la différence des autres ongulés, sont particulièrement sensibles à la teneur en cuivre de leur alimentation, que ce soit **en carence ou en excès**...

La **carence en cuivre** se manifeste surtout par une faiblesse ou une paralysie du train postérieur chez des agneaux de 15 jours à 1 mois (*c'est « l'ataxie enzootique »*) et par des troubles de la reproduction. Elle est liée soit à une véritable carence dans la ration soit plus fréquemment à une biodisponibilité freinée par un excès de **molybdène** (Mo) ou par une excrétion accélérée du fait de la présence de sulfates.

Si cette carence est devenue rare, **l'excès de cuivre** est plus préoccupant car ce métal est en partie **cumulatif** chez les ovins :

L'excédent d'apport dans l'alimentation se stocke en effet dans les cellules du foie où il peut s'accumuler pendant des mois ou des années jusqu'à devenir toxique.

Une fois stocké dans le foie, l'élimination de ce cuivre se fait par le rein et par la bile mais est très lente.

La toxicité est alors directe par destruction des cellules du foie puis des globules

rouges entraînant **anorexie, anémie et jaunisse** souvent marquées et fréquemment mortelles.

Un stress peut lui aussi révéler une intoxication latente en abîmant les cellules hépatiques et en libérant le cuivre dans le sang.

+ CAUSES D'INTOXICATION

Parmi les causes principales d'intoxication, on peut citer :

- + **Le passage au pédiluve au sulfate de cuivre** pour traiter ou prévenir le piétin : la brebis s'intoxique si elle boit la tasse ou lèche les bords du pédiluve (*la parade consiste à plutôt utiliser du sulfate de zinc, moins toxique pour les animaux et l'environnement*)
- + **L'excès de cuivre dans la ration de concentré ou de complément** : un aliment pour bovins ou porcins est donné par erreur aux ovins ou une erreur de fabrication ou de formulation est en cause (*toujours bien contrôler l'espèce de destination*)
- + **L'intoxication végétale par l'héliotrope ou le séneçon** abîmant les cellules hépatiques (*et révélant alors une intoxication latente*)

+ HERBAGES

La situation est en revanche plus complexe en ce qui concerne les **herbages** :

Il y a en effet dans ce dernier cas, et comme pour la carence, des interactions complexes entre les teneurs en cuivre, en molybdène, en sulfate, en certains minéraux et les végétaux eux-mêmes, interactions difficiles à maîtriser en pratique.

La teneur « normale » en cuivre d'une plante est de 10 à 20 ppm (*poinds sec*) non toxique si la teneur en molybdène est supérieure à 1 ppm, car ce dernier limite l'absorption excessive de cuivre. Mais certaines plantes jeunes sont carencées en Mo et la présence de sulfate (*vergers traités à la bouillie bordelaise...*) peut aussi diminuer la biodisponibilité du Mo laissant alors apparaître un risque d'intoxication.

Dans la pratique, la description des cas d'**intoxication à l'herbe** a eu lieu dans deux situations :

- + **Pâturage sous des vergers traités à la bouillie bordelaise ou au cuivre métal** (*par précaution, il est recommandé d'exclure les animaux des vergers pendant un délai de 20 à 30 jours après traitement*).
- + **Pâturage sur des zones épandues avec du lisier de porc** (*naturellement riche en cuivre*).

Sur de tels sols, le risque est majoré par la présence de trèfles, réputés bons accumulateurs de cuivre.

Mais les données bibliographiques sur ce sujet sont assez contradictoires : s'il est admis que la présence de cuivre est souvent largement au-delà des normes dans les sols des vergers, qu'ils soient bio ou conventionnels, il semble que les intoxications soient relativement peu fréquentes (*absence de chiffres disponibles*). Elles sont en revanche toujours graves.

En cas de suspicion d'intoxication et en attendant de supprimer la cause, il est conseillé de compléter le troupeau en molybdate de sodium qui va diminuer l'absorption du cuivre et augmenter son élimination (*mais il n'existe pas à l'heure actuelle de filière en France pour s'en procurer...*). L'utilisation d'hépatoprotecteurs (*allopathie ou phytothérapie*) et de précurseurs du sang (*fer, vitamine B12*) peut aussi se révéler utile.





Les tarifs de prophylaxie

CAMPAGNE 2022 / 2023

Les éleveurs adhérents au GDS bénéficient d'une aide financière du Conseil Départemental, de l'État et du GDS pour les opérations de prophylaxie.

+ ESPÈCE BOVINE

(PROPHYLAXIE ANNUELLE ET INTRODUCTION)

TARIFS HT en €

		ADHÉRENT GDS	NON ADHÉRENT
<i>Déplacement payé par l'éleveur: kilométrage aller / retour entre le cabinet vétérinaire et l'exploitation visitée</i>		Tarif libre À titre indicatif: 1,2 € / km	
Visite exploitation	Éleveur	22,09	30,34
	Conseil Départemental	8,25	0
Prise de sang	Éleveur	1,04	2,93
	GDS	0,13	0
	Conseil Départemental	1,76	0
Euthanasie des IPI avec un certificat de décès	Éleveur	Facturation du produit selon le poids de l'animal	
	Éleveur	1,03	2,9
Vaccination IBR	GDS	0,11	0
	Conseil Départemental	1,76	0
	Éleveur	0	1,72
Hypodermose : IVOMEK microdose	FRGDS	1,72	0

NB: la prophylaxie Tuberculose a été supprimée à partir de la campagne 2020-2021 dans les départements sans foyer avéré, ce qui est le cas des Alpes-de-Haute-Provence.

+ ESPÈCES OVINE ET CAPRINE

		ADHÉRENT GDS	NON ADHÉRENT
<i>Déplacement payé par l'éleveur: kilométrage aller / retour entre le cabinet vétérinaire et l'exploitation visitée</i>		Tarif libre À titre indicatif: 1,2 € / km	
Visite exploitation	Éleveur	15,67	30,34
	GDS	7,03	0
	Conseil Départemental	7,64	0
Prise de sang	Éleveur	0,57	1,35
	État	0,38	0,38
	Conseil Départemental	0,78	0



*En cas d'absence de contention qui rend la prophylaxie longue, difficile et dangereuse, le vétérinaire appliquera un tarif horaire de **110,80 € HT**, à la charge exclusive de l'éleveur.*

Les adresses utiles



+ GDS 04

66, boulevard Gassendi CS 90117
04995 Digne-les-Bains Cedex 9
Tél. 04 92 36 62 29
gds04@reseaugds.com

+ FRGDS PACA

570, avenue de la Libération
04100 Manosque
Tél. 04 92 72 73 34 - Fax 04 92 72 73 13
info@frgds-paca.org

**Pour les déclarations de
transhumance ovines et caprines :**
transhumance@frgds-paca.org

+ Équarrissage SARIA

Av. Jean Monnet - 30300 Beaucaire
Pour toute demande d'enlèvement :
Serveur vocal 24h/24 - 7 jours/7 :
Tél. 08 91 70 01 02 - *Service Ecarinet sur*
www.agranet.fr ou www.boviclic.fr

Pour un besoin spécifique :
Création des adresses d'enlèvement,
demande de renseignements, ...
Ligne directe de 10h à 12h du lundi
au vendredi au 04 66 59 60 60
Fax 04 66 59 60 61

+ Laboratoire Vétérinaire Départemental 04

Quartier Saint Christophe BP 9007
04990 Digne-les-Bains Cedex
Tél. 04 92 32 39 33
labo-veterinaire@leo4.fr

+ EDER - Antenne 04-83

66, boulevard Gassendi CS 90117
04995 Digne-les-Bains Cedex 9
Tél. 04 92 36 62 20 - Fax 04 92 36 62 25
eder.04-83@paca.chambagri.fr

+ Coopérative Agneau Soleil

1, allée des Chênes - 04200 Sisteron
Tél. 04 92 61 45 00 - Fax 04 92 61 01 05

+ Chambre d'agriculture 04

66, boulevard Gassendi CS 90117
04995 Digne-les-Bains Cedex 9
Tél. 04 92 30 57 57 - Fax 04 92 32 10 12
accueil@ahp.chambagri.fr

+ Direction Départementale des Territoires 04

Avenue Demontzey BP 211
04002 Digne-les-Bains Cedex
Tél. 04 92 30 55 00

+ Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Protection des Populations 04

Services vétérinaires
Centre administratif Romieu
Rue Pasteur BP 9028
04990 Digne-les-Bains Cedex 9
Tél. 04 92 30 37 00 - Fax 04 92 30 37 30





GDS-PACA.ORG



*LE SITE D'INFORMATION
DE LA FRGDS ET DES
GDS DE LA RÉGION PACA*



**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT



**GDS
PACA**